

## **Compte rendu du Conseil Municipal**

L'an Deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Louvignies-Quesnoy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain MICHAUX, Maire.

**Présents** : Mmes PLOUCHART, PROCUREUR et TONDEUR, Mrs BISIAUX, BRUYERE, DRUESNE, LAGNY, MICHAUX, PETIT, TONDEUR et TRIPIANA

**Absent ayant donné procuration** : Mme BOUTTEAUX donne procuration à Mme PLOUCHART  
M CAVALLIE donne procuration à M DRUESNE

**Absent excusé** : Mrs BLOMME et MARIEZ

**Secrétaire** : Mme PLOUCHART Marie-Andrée

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de votants : 13  
Date de convocation : 12/05/2023

La séance est ouverte à 19h00.

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023**

Le compte rendu du Conseil municipal du 14 Avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 13

### **ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES 2023**

#### Election des déléguées

Les candidats comme délégués sont :

- Mme PLOUCHART Marie-André
- M LAGNY Georges
- M DRUESNE Hervé

Suite aux votes les 3 candidats sont élus à l'unanimité et acceptent leur mandat de délégués.

#### Elections des suppléants

- M MICHAUX Alain
- M BISIAUX Christian
- M BRUYERE Jean-Marc

Suite aux votes les 3 candidats sont élus à l'unanimité et acceptent leur mandat de suppléants.

### **CONTRAT SAISONNIER**

Monsieur le Maire fait part au conseil des candidatures reçues pour le poste d'agent en contrat saisonnier du 1<sup>er</sup> juillet au 31 Octobre 2023.

Les candidatures sont les suivantes :

- M DELOGE Flavian
- M DRAMEZ Philippe
- M LEBON Romuald

Après discussion et vote les résultats sont les suivants :

- M DELOGE Flavian : 1 voix
- M DRAMEZ Philippe : 5 voix
- M LEBON Romuald : 7 voix

### **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET AFIN D'ABONDER LES COMPTES 2131 ET 2152 CHAPITRE 041**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2019 des honoraires d'architecte pour la construction du bâtiment technique ainsi que la publication pour le marché des trottoirs ont été réglés et imputés au compte 203 pour un montant total de 2.108,00 €. Les travaux étant terminés il faut intégrer ces sommes aux comptes d'investissement correspondants soit : les comptes 2131 et 2152. Cependant pour ce faire, il faut des crédits au chapitre 041. Il est demandé aux membres du conseil d'approuver la décision modificative ; afin de pouvoir passer les écritures comptables nécessaires.

Abstention : 0

Opposition : 0

Pour : 13

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00.

**SIGNATURES**

BISIAUX Ch.

BLOMME S.  
ABS

BOUTTEAUX M.  
Procuration Mme PLOUCHART

BRUYERE J.M

CAVALLIE F.  
Procuration M DRUESNE

DRUESNE H.

LAGNY G.

MARIEZ Ch.  
ABS

MICHAUX A.

PETIT O.

PLOUCHART M.A

PROCUREUR M.

TONDEUR M.J

TONDEUR R.

TRIPIANA E.